

# L'ABEILLE D'ÉTAMPES

**PRIX DES INSERTIONS.**  
Annonces... 20 c. la ligne.  
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

## DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIEN.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
Un an... 12 fr.  
Six mois... 7 fr.  
2 fr. en sus, par la poste.  
Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

### Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

STATIONS.	6	8	10	12	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	100	
ORLÉANS Ddp.	12 56	1 21	2 12	2 48	6 20	8 20	9 50	10 5	12 56	1 14	2 21	3 28	4 35	5 42	6 49	7 56	9 03	10 10	11 17	12 24	1 31	2 38	3 45	4 52	5 59	7 06	8 13	9 20	10 27	11 34	12 41
Toury	1 45	2 10			7 45	9 9	10 15	11 52	12 16	1 23	2 30	3 37	4 44	5 51	6 58	8 05	9 12	10 19	11 26	12 33	1 40	2 47	3 54	5 01	6 08	7 15	8 22	9 29	10 36	11 43	12 50
Angerville			3 16		7 54	9 50	10 5	12 26	1 5	1 12	2 19	3 26	4 33	5 40	6 47	7 54	9 01	10 08	11 15	12 22	1 29	2 36	3 43	4 50	5 57	7 04	8 11	9 18	10 25	11 32	12 39
Montville				3 16	7 54	9 50	10 5	12 26	1 5	1 12	2 19	3 26	4 33	5 40	6 47	7 54	9 01	10 08	11 15	12 22	1 29	2 36	3 43	4 50	5 57	7 04	8 11	9 18	10 25	11 32	12 39
Étampes	9 33	2 58	3 41	4 7	5 40	8 20	9 50	10 5	12 56	1 14	2 21	3 28	4 35	5 42	6 49	7 56	9 03	10 10	11 17	12 24	1 31	2 38	3 45	4 52	5 59	7 06	8 13	9 20	10 27	11 34	12 41
Chamarande					5 50	8 31		10 15	1 7	1 15	2 22	3 29	4 36	5 43	6 50	7 57	9 04	10 11	11 18	12 25	1 32	2 39	3 46	4 53	6 00	7 07	8 14	9 21	10 28	11 35	12 42
Lardy					6 2	8 45		10 21	1 14	1 21	2 28	3 35	4 42	5 49	6 56	8 03	9 10	10 17	11 24	12 31	1 38	2 45	3 52	4 59	6 06	7 13	8 20	9 27	10 34	11 41	12 48
Bouray					6 8	8 52		10 34	1 29	1 36	2 43	3 50	4 57	6 04	7 11	8 18	9 25	10 32	11 39	12 46	1 53	3 00	4 07	5 14	6 21	7 28	8 35	9 42	10 49	11 56	12 63
Bretigny	3 9	3 32			6 28	9 12	10 20	10 53	1 49	1 56	3 03	4 10	5 17	6 24	7 31	8 38	9 45	10 52	11 59	12 66	1 73	2 80	3 87	4 94	6 01	7 08	8 15	9 22	10 29	11 36	12 43
PARIS Arr.	3 57	4 20	4 39	5	7 32	10 24	10 57	12 2	3 4	4 30	6 23	8 16	10 9	12 2	1 15	2 8	3 21	4 14	5 7	6 0	7 3	8 16	9 9	10 2	11 15	12 8	1 1	2 4	3 7	4 10	5 3

### EXTRAIT

#### DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE D'ÉTAMPES (SEINE-ET-OISE).

Le Tribunal de première instance d'Étampes, dans son audience publique de police correctionnelle du vingt-deux août mil huit cent soixante-dix-sept, a rendu le jugement dont la teneur suit :

Entre M. le Procureur de la République, d'une part ;  
Et la nommée MASSÉ AGATHE-ADELIXE CAROLINE, femme de THÉOPHILE GAUCHER, âgée de trente ans, cultivatrice, demeurant à Boigneville ;

Prévenue de falsification de lait, denrée alimentaire destinée à être vendue ;

Comparant à la barre... d'autre part ;  
Et encore le sieur ADRIEN BAVIÈRE, marchand laitier en gros, demeurant à Paris, rue de Reuilly, numéro 34, intervenant comme partie civile, comparant par M<sup>e</sup> Bouvard, avoué... aussi d'autre part ;

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi :

Attendu qu'il résulte des débats de l'audience et des aveux mêmes de la femme Gaucher, la preuve que le vingt-huit juillet dernier, à Boigneville, elle a livré au garçon laitier du sieur Bavière, un pot de lait destiné à être vendu, dans lequel elle avait mis une certaine quantité d'eau ;

Que ce fait constitue le délit de falsification de denrée alimentaire destinée à être vendue, prévu par les articles 4, 6, 7 de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-un, 423, 463 du Code pénal, et 194 du Code d'instruction criminelle ;

Faisant application à la femme Gaucher de ces divers articles de lois ;

La condamne à vingt-cinq francs d'amende et aux dépens ;

Ordonne l'insertion du jugement par extrait dans l'Abécille d'Étampes, journal de l'arrondissement, aux frais de la femme Gaucher ;

La condamne, en outre, en vingt francs de dommages-intérêts.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition.

Étampes, le six septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

F. FONTAINE,  
Commissaire-greffier  
du Tribunal d'Étampes.

Vu :  
Le Procureur de la République,  
P. VIAL.

### Feuilleton de l'Abécille

(8) DU 8 SEPTEMBRE 1877.

## HISTOIRE D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN.

J'y étais, Jacqueline, oui, j'ai vu Moscou avec ses palais superbes et tous ses hauts clochers. Et pendant que ce scélérat de Kutousoff mettait le feu aux quatre coins de la ville, à seule fin de faire une niche aux Français, j'ai entendu le son de la grosse cloche du Kremlin, le plus gros morceau de bronze qui existe dans le monde entier. Cette cloche est si énorme, Jacqueline, que la grosse cloche d'Oudincourt ne serait à côté qu'une clochette de rien du tout.

Bref, nous étions à Moscou, et, comme je viens de te le dire, l'ennemi mettait le feu... Ah ! ce n'était pas en signe de joie, mais, vu la température de la localité, ce luxe n'était vraiment pas de trop.

Je me trouvais de cuisine, et le général avait pour déjeuner un jambon d'ours très-apprêtés, dont j'avais confié la garde à Cartouche. Mais voilà-t-il pas qu'un gendarme de cosaque qui rôdait par là vit le morceau et s'en empara, malgré les protestations du garde à quatre pattes !

Tu comprends que Cartouche, en bon chien de régiment, n'ignorait pas de quelles façons nous traitions à cette époque les sujets du czar, et il avait, comme nous, fort peu de sympathie pour ces gens-là. D'ailleurs, comme il avait sa consigne, il se dit :

### Mort de M. Thiers.

Lundi dernier, 3 septembre, à six heures du soir, M. Thiers est mort presque subitement à Saint-Germain-en-Laye.

La France a perdu une de ses plus belles intelligences, un homme d'Etat célèbre, un historien illustre, un écrivain vraiment français, et par dessus tout un cœur dont le patriotisme s'est élevé au-dessus de toute désillusion, au-dessus de tous les désastres de la France.

Ah ! qui ne se souvient quand l'Empire à sa fin, voulant consolider son autorité ébranlée, crut devoir déclarer la guerre à un ennemi qui l'avait déjà vaincu politiquement ; qui ne souvient que le jour où la malheureuse guerre contre l'Allemagne fut proposée au vote des députés, on vit se lever au milieu de l'Assemblée docile un vieillard qui, d'un accent ému et avec un profond sentiment de conviction, déclara, en face du gouvernement et des représentants du pays : que nous n'étions pas prêts, que c'était folie de tenter une telle entreprise. On ne voulut point entendre les avertissements patriotiques de M. Thiers ; on l'accusa de sonner la trompette de nos désastres.

Et cependant, après avoir déjà dit : il n'y a plus de France à conserver, M. Thiers, la France vaincue, humiliée, abîmée et dans la plus grande détresse. N'écoutez alors que son patriotisme, à 73 ans, il se mit à parcourir l'Europe ; il s'en alla de cour en cour pour exciter les sympathies en faveur de l'illustre vaincue, en faveur de la grande nation, victime encore une fois des folies d'un gouvernement despotique.

De retour de ce pénible voyage, revenant de Tours à Paris, il s'arrêta à Étampes, le 23 octobre, s'y reposa une demi-heure environ, puis remonta dans sa voiture aux applaudissements de la foule qui lui fit une véritable ovation. On cria : Vive M. Thiers ! Vive la France ! Alors, se penchant à la portière, il dit :

« Je vois que la France a encore des enfants. »

Les enfants d'Étampes sont restés fidèles à l'homme qui fut le libérateur du territoire, le pacificateur de Paris ; à l'homme qui releva le crédit de la France et qui fonda la République conservatrice.

Mais, hélas ! il n'en fut pas ainsi des députés, de ceux-là même qui avaient déclaré que

« On m'a donné ce jambon à garder, je ne dois pas permettre qu'on l'emporte. »

Ses réflexions s'arrêtèrent là, et il sauta aussitôt à la gorge du cosaque. Il dut y avoir une lutte terrible entre l'homme et Cartouche, mais elle se passa sans témoin ; je ne puis t'en donner des détails.

A dix heures, le général arriva affamé.

— Mon jambon ! dit-il ; servez-moi mon jambon tout de suite.

On chercha le jambon... Adieu, paniers ! la vengeance est faite.

Cartouche était là, nous regardant tous d'un air fier et content de lui-même.

Je l'apostrophai en lui disant :

— Mauvaise bête, qu'est devenu le jambon du général !

Un camarade osa l'accuser d'avoir dévoré sa consigne.

Pourtant, Cartouche comprit. Il dansa, sauta, aboya si bel et si bien en tirant mon pantalon, que nous le suivimes, moi et les autres. Il nous conduisit dans une chambre voisine, et nous nous trouvâmes en présence d'un homme étendu tout de son long sur le parquet. Dans un coin gisait le jambon couvert de poussière.

En relevant l'homme, nous nous aperçûmes qu'il avait cessé de vivre.

Cartouche l'avait étranglé.

— C'est magnifique ! s'écria Jacqueline. Quelle bonne mémoire vous avez, père Bérésina ! Vous vivriez encore cent ans que vous pourriez, sans manquer un seul jour, raconter une petite histoire.

— Oh ! des souvenirs ! fit le bonhomme en souriant, je n'ai plus que cela, j'en ai plein ma tête. En attendant, Jacqueline, je bavarde et je n'ai pas encore trouvé le nom de mon deuxième chien.

M. Thiers avait bien mérité de la patrie ! Le jour où il avait reconnu que le seul gouvernement qui pût convenir à la France, c'était la République, de ce jour, les monarchistes résolurent de le renverser. La lutte s'engagea au sujet du rapport Batbie, et de la loi des Trente. La bataille fut livrée le 23 et le 24 mai.

Le 24, toute la France était anxieuse. On sait ce qu'il advint.

Quoique descendu du pouvoir, M. Thiers n'en fut pas moins l'âme de la France républicaine, et ce fut toujours vers lui que tous les esprits sages, tous les diplomates étrangers, tous ceux qui s'intéressaient aux destinées de la France, vinrent prendre leurs inspirations. Aujourd'hui, de tous ces colosses enfantés par la Révolution, de tous ces hommes qui ont illustré la France, après Thiers, qui reste-t-il ? Victor Hugo !

Le second Empire semble avoir atrophie presque toute notre génération. Où sont maintenant nos génies ? Où est la gloire de la France ? A qui élever un Panthéon ; sommes-nous donc abâtardis ? Non. M. Thiers n'est plus, mais la République qu'il a fondée vit ; elle restera debout. Attendez quelque temps encore, et son souffle fécond ne tardera pas à vivifier les intelligences, à réchauffer les cœurs, à régénérer la France ; c'était le plus grand désir de celui que nous pleurons aujourd'hui, à combattu pour nos libertés.

### Bulletin politique.

Étampes, vendredi 7 septembre.

Les poursuites exercées contre M. Gambetta pour le discours qu'il a prononcé à Lille, montrent jusqu'à quel point un gouvernement personnel peut se laisser entraîner. Il paraît que l'orateur des gauches est poursuivi pour avoir dit :

« Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, il faudra se soumettre ou se démettre. »

Mais le *Moniteur universel*, journal de M. Decazes, prévoyant la défaite que le 16 mai va subir aux élections, ne disait-il pas : « La responsabilité ministérielle n'a été stipulée que pour sauvegarder l'amour-propre du chef de l'Etat, pour lui permettre de s'incliner sans rougir devant la volonté du pays. » Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que quand le pays aura prononcé, il faudra se soumettre.

— Appelez-le Pataud.  
— Affreux, ce nom-là !  
— Turc, si vous voulez.  
— Je n'aime pas les Musulmans.  
— Il y a encore Black, Pompon, Loulou, Muphy, Dragon, Canichon, Noiro, Bob, Azor, Fox, Finot, Pluton, etc... Mais il n'y a vraiment que l'embarras du choix, père Bérésina.

— Je le sais bien, répliqua-t-il, et c'est pour cela...

En parlant, ses yeux venaient de s'arrêter sur une lithographie de la fabrique d'Épinal, collée au mur.

Cette image, enluminée de rouge et de bleu, représentait Thibidé se perçant le sein sur le cadavre de Pyrame.

— J'ai trouvé ! s'écria-t-il joyeusement, je l'appellerai Pyrame.

— Ce nom-là est de bon goût, approuva Jacqueline. D'abord, il est joli, et pas commun du tout. Je n'ai jamais connu de chien du nom de Pyrame.

Le vieillard lui montra l'image coloriée.

— Voyez-vous, dit-elle en riant, vous cherchez bien loin ce que vous aviez sous les yeux.

— Je faisais comme ces insensés qui ont le bonheur dans leur maison et qui courent après de l'autre côté de la montagne, répondit-il philosophiquement.

### VIII

#### LE TRIOMPHE DE PYRAME.

Dans les premiers temps, Pyrame eut beaucoup à se plaindre des gens d'Oudincourt, qui lui firent toutes sortes de misères. Sa grosseur les effrayait peut-être. Mais il n'y avait qu'à se laisser approcher de lui pour savoir combien il était bon. Sans leur avoir fait jamais le moindre mal, il était devenu un objet de terreur et

Presqu'au lendemain du 46 mai, le *Français*, journal de M. de Broglie, annonçait que, si le Maréchal n'était pas soutenu dans la lutte qu'il avait entreprise, il se retirerait et livrerait la France « aux bêtes rouges du radicalisme. »

Qu'est-ce à dire ! sinon que, dans le cas où les électeurs ne suivraient pas le Maréchal, il se démettrait.

M. de Broglie lui-même, dans son discours au comice de Beaumesnil, septembre 1875, n'a-t-il pas dit que M. de Mac-Mahon était prêt à se démettre pour céder la place au roi de France.

Et c'est aujourd'hui M. de Broglie, garde des sceaux, qui essaie de faire croire, en faisant poursuivre M. Gambetta, que M. de Mac-Mahon ne se démettrait ni ne se soumettrait en présence d'élections nettement républicaines.

Qui trompe-t-on ici ? De quel côté insulte-t-on le Maréchal ?

Quand on lit le *Français*, on voit qu'il y est nettement déclaré que c'est le Maréchal seul qui va se trouver en jeu dans les élections, et c'est un pouvoir dictatorial que les électeurs sont appelés à lui conférer.

C'est donc en une sorte de plébiscite sur le nom du Maréchal que M. de Broglie voudrait transformer les élections. Mais tel n'est pas l'avis de M. le duc Decazes, ou du moins de son journal le *Moniteur universel*, qui comprend combien l'intervention directe et personnelle du chef de l'Etat dans les élections est contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution établie, une négation du régime parlementaire institué par la loi de 1875.

Et nous ne voyons pas pour nous qu'il y ait insulte envers le Maréchal, en disant qu'après les élections il devra prendre son ministère dans la majorité républicaine.

Nous sommes convaincus que le Président de la République ne rêve pas la dictature. Le temps n'est plus au gouvernement personnel. Ce n'est pas au moment de l'anniversaire de la capitulation de Sedan ; ce n'est pas après avoir voté une constitution républicaine pour sauver la France du péril césarien ; ce n'est pas quand nous avons vu les nouvelles tentatives du pouvoir personnel, quand on a disputé aux représentants du pays, c'est-à-dire au pays lui-même les satisfactions les plus nécessaires, les plus légitimes ; ce n'est pas quand on dit à une nation qu'on ne tiendra pas compte de son jugement, que cette nation peut avoir l'idée de revenir au gouvernement personnel, et surtout à l'Empire.

On compte encore sur les paysans pour obtenir un pareil résultat. Les paysans savent ce que vaut l'argent, ils savent ce qu'il a coûté de travail pour économiser quelques sous pour leurs vieux jours ; ils savent ce que le dernier empereur a coûté à la France.

Pendant le règne de Napoléon III, il y avait, en

d'épouvante pour les enfants ; oui, les enfants avaient peur de lui, qui les aimait plus que tout au monde après le père Bérésina. Enfin, tous les enfants et les parents le regardaient d'un mauvais œil.

Les jours où le vieux mendiant ne faisait pas sa tournée dans les environs d'Oudincourt, Pyrame était triste et s'ennuyait à la maison. Il avait contracté certaines habitudes d'indépendance, et il aimait le grand air et à courir libre par monts et par vaux. Il aurait pu se promener dans le jardin de son maître, mais il était si petit pour un si gros chien... Et puis il le connaissait pour en avoir fait le tour des centaines de fois.

D'un autre côté, le père Bérésina semait des carottes, des oignons, des épinards et des haricots dans son carré de terre, et il plantait aussi des choux, et il avait interdit à Pyrame de s'ébattre parmi les légumes.

Voilà pourquoi, lorsqu'il s'ennuyait trop, il sortait de la maison pour aller faire un tour de promenade dans les rues du village.

Il était si plein de confiance dans sa force qu'il ne daignait pas entendre les menaces qu'on lui adressait, et, comme il jugeait les hommes d'après lui-même, il n'aurait jamais voulu croire qu'ils pussent lui faire du mal. Ainsi, par exemple, sans rancune, la porte d'une maison se trouvait-elle ouverte sur son chemin, il entrait sans façon, tout simplement pour voir les enfants et leur dire bonjour. Il fallait le balai de la ménagère pour l'obliger à déguerpir.

— Il causera quelque grand malheur dans le village, disaient les mères ; vous verrez qu'un de ces jours il étranglera un des enfants.

Cette crainte en perspective n'avait pas l'ombre du bon sens, mais les femmes le croyaient. De sorte qu'on empêchait Pyrame d'approcher des enfants, lui qui aurait donné le panache de sa queue pour jouer chaque jour une heure avec eux. Pauvre Pyrame ! cachés der-

France, 37,510 communes, soit en nombre rond 38,000.

La dotation impériale était de 38 millions par année. Chaque des communes de France devait donc en moyenne payer une somme de mille francs par an, en impôts, pour entretenir le luxe de l'empereur.

Si chaque des communes de France avait donné à un instituteur les mille francs qu'elle donnait à l'empereur, l'instruction gratuite était fondée en France; et 38,000 familles honnêtes, utiles, auraient honorablement vécu en instruisant ses enfants; les pères de famille auraient économisé les mois d'école de leurs enfants, qui, tous, seraient instruits.

Napoléon III absorbait donc à lui tout seul une somme qui aurait fait vivre honorablement et utilement 38,000 familles, ou au moins 432,000 personnes à quatre têtes par famille.

38 millions de francs par année font, pour dix-neuf années de règne, un total de 722 millions de francs que la France aurait économisés, si elle n'avait pas eu à subvenir au luxe d'un empereur.

Cette somme aurait suffi pour relier toutes les communes de France par un chemin de fer, avec un de nos grands réseaux.

Que de richesses ces chemins exécutés auraient développés dans nos campagnes, en reliant tous les villages par des communications faciles, promptes et économiques, avec tous les centres d'écoulement et de consommation de leurs produits! Cette richesse manquée ne peut être calculée.

Aujourd'hui, la France n'a plus que 36,402,924 habitants et 35,989 communes, par suite de la cession de l'Alsace-Lorraine à la Prusse.

Si l'on divise les cinq milliards payés à la Prusse comme tribut, entre les 36 millions d'habitants qu'elle possède encore, et qui forme environ 9 millions de familles à quatre personnes, chacune de ces familles se trouve chargée, dans ces cinq milliards, d'une somme de cinq cent cinquante-cinq francs, soit la valeur d'environ 27 hectolitres de blé à 20 fr. l'hectolitre; c'est une charge d'un peu plus de 138 fr. par habitant.

En présence de tels résultats, quel est le paysan, le cultivateur, l'industriel, le commerçant ou le bourgeois qui voudrait voir revenir l'Empire, c'est-à-dire le règne du sabre, le règne de la négation, de la guerre, de la destruction?

Comme le disait avec raison un de nos honorables concitoyens, M. Decolange, dans son discours plein de cœur, de saine philosophie et de raison, adressé aux élèves de l'école consulaire d'Etampes :

« Si les hommes ont perfectionné les instruments servant à améliorer leur bien-être, reconnaissons avec douleur qu'ils ont aussi par trop perfectionné les engins de destruction.... Si l'on compare les canons de l'époque des batailles de Crécy et d'Azincourt, et même ceux du puits de Guinette avec les canons d'aujourd'hui, au moyen desquels on tue à plusieurs kilomètres de distance, on se voyant à ces comparaisons on

déplore cet achèvement de l'homme contre l'homme; on regrette que les sentiments de fraternité n'aient pas eu plus de succès. »

Les sociétés sont lentes à porter des fruits de civilisation, il leur faut des siècles; cela nous paraît long, à nous dont la vie est si courte; mais qu'est-ce dans l'éternité? Il ne faut pas néanmoins nous décourager dans l'œuvre de fraternité que nous poursuivons. Que de progrès accomplis depuis l'esclave, le serf, l'hôte, l'affranchi, jusqu'à l'homme libre tel que l'a fait la Révolution de 89. Encore quelques efforts de patience, de modération, de volonté calme, mais soutenue, et nous verrons s'établir définitivement la République, c'est-à-dire le gouvernement qui a pour principe la liberté, pour règle la justice, et pour idéal la fraternité!

### Nécrologie.

#### M. THIERS.

M. Thiers (Louis-Adolphe) est né à Marseille le 16 avril 1797. Après de brillantes études au lycée de Marseille, il fut reçu avocat en 1820, à Aix.

Il abandonna bientôt le barreau pour se livrer à l'étude de l'histoire et de la philosophie, et il vint à Paris dans ce but. Grâce à la protection du célèbre Manuel et d'Etienne il entra, dès 1821, au *Constitutionnel* où il ne tarda pas à se faire une place à part, tant comme critique politique que comme critique

rière les portes, ces enfants dont il aurait tant voulu devenir le camarade l'assaillaient à coups de pierre. Les hommes le pourchassaient avec des fourches de fer comme un loup, et les femmes lui jetaient toutes les ordures de l'évier. Les uns comme les autres l'accablaient d'injures. Et pourtant c'était le chien de Bérésina.

C'est bien étrange, se disait le bonhomme, qu'on mitraille ainsi un chien qui est la bonté même. Oh! à Oudincourt, qu'on fasse des méchancetés à un être humain, j'ai vu cela plus d'une fois, hélas! mais à une bête, à un chien, ça n'est jamais arrivé... Il y a là-dessous quelque chose que je ne sais pas et qu'on ne veut pas me dire. A-t-il mis indelicatement les dents sur des morceaux de viande? Non, on se serait écrié de me le dire. D'ailleurs, je connais Pyrame : il aurait honte d'être voleur.

Ce que le père Bérésina ne savait pas, ce qu'on ne lui disait point, c'est que M. Dubourg n'aimait point Pyrame. Pourquoi? Ce chien avait appartenu à la mort de Provenches, et il lui rappelait cette malheureuse jeune femme qu'il avait presque classée de sa maison lorsqu'elle était venue lui réclamer, au nom de son enfant, le dépôt que son mari lui avait confié. La présence du chien à Oudincourt était pour lui comme un défi et une menace.

Il lui faisait voir, la nuit, le visage pale de la morte couchée dans la neige, et cette sinistre vision troublait son sommeil. C'était peut-être le remords qui commençait à mordre son cœur, qu'il avait pourtant rendu plus dur qu'un caillou.

Dans l'espoir que les gens d'Oudincourt tueraient le chien ou qu'à force de mauvais traitements ils l'obligeraient à quitter le pays, par son ordre, ses fermiers et les manœuvres qui travaillaient pour lui avaient répété partout dans le village que les chiens de la race de Pyrame étaient des animaux très-dangereux, qu'ils pour-

raient être tués, de Rémusat, Jouffroy, encouragé par M. Laffitte et M. de Talleyrand, M. Thiers se fit remarquer dès lors comme un des plus vigoureux champions de l'opposition libérale.

En 1823 déjà il avait publié les deux premiers volumes de son « Histoire de la Révolution française. » C'est cette entreprise qui déterminait l'écrivain à se livrer à toutes les études spéciales, finances, administration et guerre, sans lesquelles l'historien n'est qu'un chroniqueur.

Lorsqu'en 1829 fut formé le ministère Polignac, si menaçant pour la Charte et les libertés publiques, M. Thiers fonda le *National* avec Armand Carrel et M. Mignet. La lutte qu'il soutint en faveur du respect de la Charte le désigna aux rigueurs du ministère. Dès le 9 février 1830, un article, où était posée la candidature éventuelle du duc d'Orléans, valut à M. Thiers une condamnation qui lui attira de grandes sympathies. L'amende fut même couverte par des souscriptions.

Lorsque parurent les ordonnances de juillet 1830, ce fut M. Thiers qu'on chargea de rédiger la protestation des journalistes, qu'il signa le premier. Dans les journées des 27 et 28 juillet, il s'efforça de faire prévaloir le système de la résistance légale. Il n'en fut pas moins décrété de prise de corps. Mais le lendemain même il rédigeait dans la réunion Laffitte la proclamation qui appelait l'attention sur le duc d'Orléans.

Dès le premier ministère de la monarchie constitutionnelle, M. Thiers fut nommé conseiller d'Etat et secrétaire général du baron Louis aux finances. Quand M. Laffitte succéda, quatre mois après, au baron Louis, il garda en qualité de sous-secrétaire d'Etat, M. Thiers, qui venait d'être élu député par le collège d'Aix.

Après la retraite du ministère Laffitte et la formation du cabinet Casimir Périer en 1831, M. Thiers quitta l'opposition pour soutenir, comme député, la politique du nouveau cabinet. Aussi, après la mort si subite du président du conseil en 1832, le jeune député d'Aix (il n'avait que trente-cinq ans) fut désigné au roi pour remplacer Casimir Périer dans le cabinet du 21 octobre. Son passage au ministère fut marqué par l'apaisement de la guerre civile que la duchesse de Berry avait fomentée en Vendée. Il conseilla aussi et déterminait l'envoi de l'armée en Belgique, qui, par la prise de la citadelle d'Anvers, assura l'indépendance de ce pays.

En décembre 1832, M. Thiers passa au ministère du commerce et des travaux publics. C'est lui qui obtint des Chambres le vote des 400 millions destinés à de grands travaux d'utilité publique, routes et canaux. C'est alors que furent bâtis l'arc de l'Étoile et l'église de la Madeleine.

Des émeutes éclatèrent à cette époque; quoique les combattant avec énergie, M. Thiers, ministre, se prononça contre toute juridiction exceptionnelle pour juger les insurgés, qu'il remit aux tribunaux ordinaires. Mais l'attentat du Corse Fieschi en 1835 détermina M. Thiers à proposer sur la presse et le jury les fameuses lois dites de septembre.

En 1836, la présidence du conseil et le ministère des affaires étrangères étaient confiés à M. Thiers, qui, devenu chef du centre gauche dans la Chambre, revint à une politique plus libérale à l'intérieur. Les affaires d'Espagne, où il réclamait l'intervention française, amenèrent sa retraite (29 août 1836).

En 1836 fut formé de nouveau, sous la présidence de M. Thiers, le fameux ministère du 1<sup>er</sup> mars, qui remplaça le ministère Molé. C'est sous ce ministère que se présenta une nouvelle phase de la question d'Orient. Sout partisan de Méhemet-Ali en Europe, le président du conseil n'entendait pas abandonner son protégé. Aux menaces de la coalition, il voulait opposer la plus grande énergie; c'est à cette époque qu'il fit entreprendre les fortifications de Paris. L'opposition soutenait d'ailleurs M. Thiers dans sa résistance aux volontés de l'Europe. Mais le roi et la droite voulaient la paix; M. Thiers dut se retirer devant le cabinet du 29 octobre présidé par M. Guizot, son ambassadeur à Londres et son adversaire.

M. Thiers, qui avait été, dès le 13 décembre 1834, nommé membre de l'Académie française, abandonna plusieurs années la politique active, pour se livrer tout entier aux études historiques; il avait projeté déjà d'écrire *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*. C'est dans ce but qu'il entreprit de 1841 en 1845 des voyages dans tous les pays où des armées françaises avaient combattu. Il rapporta de ces voyages un véritable trésor de documents et de papiers originaux, de faits et de renseignements ou sa mémoire puisait pour donner un intérêt puissant à ces causeries que regretteront toujours ceux qui l'ont approché.

Les deux premiers volumes du *Consulat et de l'Empire* parurent dès 1845.

Dans l'intervalle, M. Thiers avait paru quelquefois à la tribune pour soutenir contre M. Guizot des thèses populaires : c'est ainsi qu'il dénonça l'accroissement du pouvoir des Jésuites, qu'il combattit le mandat de député avec les fonctions publiques. Dans la session de 1848, enfin, il fit un discours sur la politique générale, extérieure et intérieure, qui lui fit reconquérir sa popularité et porta un coup décisif à M. Guizot. Dans la nuit du 23 février, M. Thiers fut chargé avec M. Odilon Barrot de former un cabinet; mais il était trop tard; et la République fut proclamée.

M. Thiers n'hésita pas à se rallier dès cette époque à cette forme de gouvernement, par le même sentiment de patriotisme qu'il devait montrer plus tard. Effrayé cependant par quelques écarts du parti républicain, trompé par le prince Louis-Napoléon, il soutint la candidature de ce dernier.

Le 2 décembre 1851 fut arrêté et conduit à la frontière. En 1852, l'autorisation lui fut donnée de revenir à Paris, sans qu'il eût sollicité.

Il continua alors son *Histoire du Consulat et de l'Empire* qu'il termina en 1852. Dès 1851 cet ouvrage avait été proposé par l'Académie française pour le prix de 20,000 fr. M. Thiers abandonna ce prix pour en consacrer le revenu à la fondation d'un nouveau prix, qui porte son nom.

Aux élections de 1863, l'illustre historien fut nommé député de Paris, malgré les efforts de M. de Persigny. Les discours qu'il prononça sur les libertés nécessaires, sur les finances, ses avertissements prophétiques avant et après les affaires d'Allemagne, rien n'arrêta le gouvernement impérial sur une pente funeste. Il voulut élever cette voix vengeresse; mais il n'y parvint pas, et, aux élections de 1869, Paris lui conserva son mandat. Le plébiscite de 1870 révéla à M. Thiers ce qu'était l'empire libéral; personne n'a oublié le discours qu'il prononça pour empêcher la guerre insensée de 1870. Il lui assura en Europe un immense prestige et lui mérita la reconnaissance de tous les Français.

Après la chute de l'empire, chacun suivit avec anxiété les voyages entrepris par le grand patriote auprès de toutes les cours de l'Europe pour rallier à notre cause quelques sympathies; ses ef-

forts furent grands, mais inutiles. L'empire n'avait laissé derrière lui qu'une immense méfiance pour le pays qu'il avait perdu.

Quand la lutte ne fut plus possible et qu'il fallut un gouvernement pour sauver ce qui restait de la France, vingt-six départements envoyèrent M. Thiers les représenter à Bordeaux. Chargé du pouvoir exécutif dès le 19 février 1871, presque à l'unanimité des membres de l'Assemblée, il reçut la mission douloureuse de traiter des conditions de la paix. Il obtint les meilleures conditions à cette paix cruelle, et put sauver Belfort.

Rien, pas même l'insurrection terrible de la Commune, ne pouvait distraire M. Thiers de l'accomplissement de son œuvre : la libération du territoire et le paiement de cette indemnité énorme de plus de 5 milliards. D'autres soins réclamaient encore toute son activité : c'était la reconstitution de l'armée et la réorganisation des finances et de l'administration.

Il souffrait à tout, malgré les embarras incessants que lui suscitait la majorité de l'Assemblée. Elle comprit un moment que les services rendus par M. Thiers, ceux qu'elle attendait encore de lui, rendaient nécessaire de lui donner un titre moins précaire que celui de chef du pouvoir exécutif.

Le 30 août 1871, la proposition Rivet était adoptée, et M. Thiers devenait président de la République française; d'autre part, ses pouvoirs devaient durer aussi longtemps que l'Assemblée elle-même.

Mais l'antagonisme devint chaque jour plus marqué entre une majorité exclusivement monarchiste, et le président, qui ne voyait plus de salut que dans la République définitivement constituée.

L'histoire de cet antagonisme, c'est celle de l'Assemblée, jusqu'au jour, 24 mai 1873, où elle donna un successeur à celui qu'elle avait déclaré « avoir bien mérité de la France. »

Aux élections sénatoriales du 31 janvier 1876, M. Thiers fut nommé dans le territoire de Belfort, qu'il avait conservé à la France, par 97 voix contre 7.

Les électeurs du 9<sup>e</sup> arrondissement envoyèrent M. Thiers à la Chambre des députés avec une écrasante majorité. Il opta pour la Chambre et renonça à son siège au Sénat.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

\* \* Par décrets du Président de la République, ont été nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de Paris, M. CARLET, vice-président au Tribunal civil de la Seine, ancien président du Tribunal civil d'Etampes.

Juge suppléant au Tribunal civil de Gien (Loiret), M. HUEZ EMILE, notre compatriote.

\* \* Avant-hier, à sept heures du matin, l'agent de police Godard a retiré de la rivière, près de Chauffour, la femme Girard, qui y était tombée en puisant de l'eau. La rivière est assez profonde en cet endroit, et sans le prompt et courageux dévouement de M. Godard, qui s'y jeta tout habillé, il est présumable que la pauvre femme y aurait trouvé la mort.

\* \* Un pigeon voyageur égaré est entré, dimanche dernier, dans le colombier d'un éleveur de notre ville. Il porte sur l'aile gauche l'inscription suivante : Liège, 30 septembre 1862, et sur l'aile droite : Gand, pour Orléans, 29 août 1877. Brunel, président.

### Musée d'Etampes.

EXTRAIT des procès-verbaux des séances de la Commission.

Séance du 6 Août 1877.

Dons nouveaux :

Vingt-neuf pièces, sous forme de gravures, de l'époque de la première République. Ce sont des ordres d'armées et de pièces militaires. Don de M. Cadet, de Chalo-Saint-Mars.

Cle forgée provenant de Soisy-sous-Etiolles. Don de M. Tuppin, employé de l'octroi d'Etampes.

Portrait de M. Collin, ancien maire d'Etampes (photographie). Offert par M. Collin fils, négociant à Etampes.

Boussole datée de 1719 et signée Turin, offerte par M. Granche, banquier à Etampes.

Dénier royal de Philippe IV, qui régna de 1295 à 1299. Don de M. Jarriller, jardinier à Etampes.

Jeton qui semble être du XVI<sup>e</sup> siècle, trouvé dans un jardin près la tour de Guinette. Offert par M. Simon, aubergiste à Etampes.

Cachet aux armes primitives d'Etampes, offert par M. Dupereh, secrétaire de la Mairie.

Chapeau en cuivre, du XIII<sup>e</sup> siècle, en pierre du pays, provenant de l'église Sainte-Croix d'Etampes. Don de M. Houssin-Girard, propriétaire à Etampes.

Une tête et une portion de mouleure de la Renaissance. Don de M. Bourdon-Dobignard, propriétaire à Etampes.

Séance du 13 Août 1877.

Buste de M. Amédée vicomte de Viart, né à Bruneheut, député d'Etampes en 1844.

Buste de M<sup>me</sup> la vicomtesse de Viart, née Marie-Agathe de Crisenoy.

Ces deux bustes sont l'œuvre d'Élias Robert, et ils ont été offerts par M<sup>me</sup> de Viart.

Cachet en terre cuite, avec fleurs de lys, datant de 1700 environ et provenant de Bruneheut.

Un mercure, une clef et un fragment de spatule, le tout en bronze, provenant de l'ancien château de La Honville (Bruneheut).

Une clef coudée et un plomb conique en fer forgé. Même provenance.

Femme assise tenant deux enfants, terre cuite blanche, et un objet indéterminé.

Trois fragments de poterie romaine trouvés à La Honville.

Trente-quatre paquets de pièces de monnaie dénommées et cent dix-neuf autres pièces à classer.

Les six derniers articles ont été offerts par M. Martin, régisseur chez M<sup>me</sup> de Viart.

Deux haches en pierre polie, provenant de Guillaival. Don de M. Cazas, de Villesauvage.

Quatre fragments d'un vase en poterie romaine trouvés à Villesauvage. Même donateur.

Chevalière en bronze provenant de Sempy, près Mérouville (Eure-et-Loir). Offerte par M. A. Blavet, négociant à Etampes.

Nous avons connu un ivrogne qui s'est noyé dans sa cuve pleine de vin. Horrible châtement!

On était alors au temps de la moisson, et le fermier Martinet, pour rentrer ses blés, employait un grand nombre de moissonneurs.

Dans la soirée, Pyrame, sans défiance, s'en vint rôder aux alentours de la ferme.

Le plus jeune fils du fermier, âgé de douze ans, qui avait reçu les instructions de son père, et un autre gamin d'une dizaine d'années, s'approchèrent du chien et lui firent beaucoup de caresses.

Pyrame était si peu habitué aux gentillesses et aux amabilités qu'il ne put contenir sa joie et il manifesta par de joyeuses gambades. Les deux gamins l'entraînèrent jusque sur le pont de la Meuse. Là, toujours sans défiance et de plus en plus joyeux, Pyrame se mit à jouer avec ses bourreaux. C'était se livrer à eux sans défense. Ils en profitèrent, les deux traitres, pour le terrasser et le grotter solidement avec des cordes neuves; ensuite ils lui attachèrent au cou deux énormes pierres.

Ces préparatifs terminés, il n'y avait plus qu'à lancer Pyrame dans la rivière par-dessus le parapet. Mais son poids, augmenté par celui des deux pierres, n'était pas facile à soulever.

Les petits paysans le comprirent bien vite, et ils étaient sur le point de changer leur combinaison, lorsqu'ils eurent l'idée de monter sur le parapet et de hisser ensuite le chien jusqu'à eux. L'opération se fit parfaitement.

Alors, l'un des gamins prit Pyrame par les pattes de devant, l'autre par celles de derrière, et ils le balancèrent au-dessus de l'abîme. Pauvre Pyrame! personne ne viendra donc à son secours!

Mal à son aise avec ses liens et sa muselière de cordes, il finissait par trouver le jeu aussi fatigant que peu de son goût.

Deux statuettes en pierre, représentant deux pleureuses; elles proviennent, selon toute probabilité, de l'ancien prieuré de St-Pierre. Don de M. Alphonse Boudard, tailleur à Etampes.

Statuette de Louis XVIII, modelée par le sculpteur Chardoux, en 1815. Don de M<sup>me</sup> Malizard, rentière à Etampes.

ANGERVILLE. — Dimanche 26 août avait lieu, à Angerville, la distribution des prix de l'École communale des garçons, dirigée par M. Ch. Adine.

Cette distribution était présidée par M. Gœtzmann, maire.

Une nombreuse assistance manifestait l'intérêt que porte la Commune à l'instruction de la jeunesse, et témoignait, en même temps, toute sa reconnaissance à son dévoué et sympathique instituteur, pour l'habile direction de sa classe.

M. le Maire et M. le Curé ont prononcé des discours qui ont été très-applaudis.

La Société Musicale, sous la direction de M. Adine, chantait et exécutait alternativement, pendant la distribution des prix, divers morceaux de son répertoire. L'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements à cette Société, dont la présence rehausse encore l'éclat de cette cérémonie.

Monsieur Gœtzmann, maire, a prononcé le discours suivant :

Mes chers enfants,

C'est avec un plaisir toujours nouveau que je viens présider cette fête de famille, entouré de tous ceux qui vous aiment et qui s'intéressent à vos succès. N'êtes-vous pas, en effet, l'espoir de notre chère commune? Vous représentez pour nous l'avenir, et cet avenir nous pouvons l'envisager sans crainte, en voyant le zèle, l'intelligence et les efforts que vous avez faits pendant l'année scolaire. Quelques-uns d'entre vous, il est vrai, n'ont pas été jugés dignes de récompense; leurs concurrents ont été plus heureux, peut-être, eux-mêmes ont-ils montré parfois trop de nonchalance à remplir leurs devoirs. Mais qu'ils ne se découragent pas de cet échec, qu'ils ne portent point envie surtout à leurs camarades plus favorisés; un travail opiniâtre, une noble émulation, les rendront dignes de leur tour de ces couronnes si douces à recevoir. Cultivez votre esprit, mes enfants; l'instruction, je parle par expérience, l'instruction est indispensable à tous les hommes, et aujourd'hui plus que jamais, pour réussir dans la vie, pour remplir dignement ses devoirs d'homme et de citoyen, il faut secouer l'indolence, malheureusement trop naturelle à l'homme, et acquérir des connaissances solides. Pour cela, mes enfants, vous devez tenir votre intelligence constamment en éveil, et la développer par un travail soutenu, car l'homme est né pour le travail; c'est à la sueur de son front, dit l'Écriture, qu'il doit gagner son pain.

Aux uns le travail manuel, amélioré par les découvertes anciennes et récentes, et qui ont pour but l'entretien du corps; aux autres le travail intellectuel qui élève et fortifie l'esprit, qui nourrit dans le cœur les germes sacrés qu'y a semés la Providence. Si parfois la tâche est difficile, n'oubliez pas que la peine dans le présent se changera en jouissance dans l'avenir. Le cultivateur, comme l'artisan, le commerçant aussi bien que le rentier, ont besoin de savoir tenir leurs écritures pour se rendre compte de l'état de leurs affaires. Il faut qu'ils puissent écrire leurs lettres, qu'ils comprennent ce qu'ils lisent et ce qu'ils écrivent. D'ailleurs le travail vous est rendu plus facile grâce aux excellentes leçons d'un maître bien-aimé qui met tout son dévouement, toute son abnégation à vous donner les éléments d'une bonne et solide instruction.

Mais ce n'est pas seulement votre esprit qui demande à être cultivé, votre cœur doit être aussi l'objet de soins particuliers. L'enseignement scientifique a besoin d'être soutenu et dirigé par l'enseignement religieux et moral. Dieu nous a donné la conscience pour nous faire discerner le bien et le mal; mais ce rayon divin qui nous éclaire, il a besoin d'être entretenu dans nos cœurs. Quelle mission noble et haute, que de former au bien la jeunesse! c'est elle que remplissent dignement notre vénérable curé. Soyez-lui reconnaissants de cette tendre sollicitude, dont il vous entoure à tous les instants, et qu'il me soit permis, à moi aussi, de le remercier de la charité inépuisable qu'il porte, non seulement à ses paroissiens, mais qu'il aime encore à témoigner avec discrétion, chaleur et noblesse, à toute infortunée immeritée.

Vous apprenez donc ici, mes enfants, tous vos devoirs; devoirs envers Dieu, envers vos parents, vos maîtres, la patrie, votre prochain et vous-mêmes. Efforcez-vous donc constamment de suivre cette voie du vrai, du beau, du juste, du bien, voie préparée par vos maîtres, sanctionnée par votre conscience, et indispensable à votre bonheur à venir.

Comme l'année dernière, je regrette que les finances de la commune ne nous aient pas permis d'augmenter le nombre des prix et de récompenser un plus grand nombre d'élèves; mais, au lieu de vous décourager, que la difficulté d'obtenir des couronnes excite votre ardeur.

— Un... dit l'un.

— Deux... fit l'autre.

Il n'eurent pas le temps de dire trois. Pyrame joua si bien des jambes qu'il envoya un de ses bourreaux rouler jusqu'au milieu du pont, tandis qu'il entraînait l'autre avec lui dans la Meuse, très-profonde en cet endroit.

Une douzaine de personnes qui revenaient des champs accoururent sur le pont et se penchèrent sur le parapet en jetant des cris d'effroi.

Bientôt on vit repaître le fils du fermier à la surface de l'eau, se débattant pour échapper à la mort. Puis, un instant après, Pyrame reparut à son tour. On le vit dresser sa belle tête au-dessus de l'eau, regarder autour de lui et nager rapidement dans la direction du malheureux qui se noyait.

Pyrame s'était heureusement débarrassé des deux pierres et d'une partie de ses liens qu'il avait laissés au fond de l'eau.

Ayant rejoint son ennemi, il le saisit par ses longs cheveux, se mit à nager et gagna le bord de la rivière, salué par des cris de joie et les acclamations frénétiques de ceux qui étaient sur le pont. Celui qui avait voulu la mort de Pyrame était sauvé par lui.

Brave Pyrame! nul ne lui avait appris ces belles paroles de l'Évangile :

« Tu rendras le bien pour le mal. » Il les avait devinées d'instinct. Quelle leçon donnée à l'humanité!

A partir de ce jour, Pyrame ne fut plus menacé par les fourches ferrées, on ne lui administra plus de coups de balai, on cessa de lui jeter des pierres; mais les mères et les enfants avaient toujours peur de lui. Le fils du fermier devint son ami et un de ses protecteurs, en dépit de M. Dubourg.

(La suite au prochain numéro.) E. RICHEBOURG.

C'est la lutte, la concurrence, l'émulation en un mot, qui est la source du progrès.

BOISSY-LE SEC. — Le 30 août dernier, vers quatre heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une maison habitée, sise à Boissy-le-Sec.

Conseil général de Seine-et-Oise.

Séance du jeudi 23 août 1877.

PRÉSIDENCE DE M. GILBERT-BOUCHER, SÉNATEUR.

La séance est ouverte à trois heures et demie. M. le Préfet y assiste.

MM. Delacour et Rendu s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. Poupinet, secrétaire, lit le procès-verbal de la précédente séance.

M. Bélier regrette que, contrairement à la loi du 10 août 1871, le Président du Conseil général ait fait remettre à la presse le compte-rendu analytique de la dernière séance.

M. Barbu répond que si le procès-verbal doit être approuvé par le Conseil, le compte-rendu analytique est rédigé sous la responsabilité du bureau et communiqué à la presse dans les quarante-huit heures qui suivent la séance.

M. Bélier dit que le procès-verbal et le compte-rendu analytique sont à peu près semblables, et répète que la rédaction doit en être approuvée par le Conseil.

M. Fréville rappelle que l'intention du législateur a été d'entraver toute discussion malveillante, antérieurement à la publication du compte-rendu.

M. Poupinet ajoute que la discussion qui s'est élevée est un peu tardive, car, depuis trois ans qu'il existe le Conseil, le bureau a toujours agi de même.

M. Fréville propose d'approuver l'acte du bureau et de passer à l'ordre du jour.

M. Barbu appuie cette proposition.

Le Conseil, approuvant toute la conduite de son Président et le bureau ayant toute sa confiance, passe à l'ordre du jour.

M. le Préfet déclare que ce n'est pas sans quelque étonnement qu'il s'est aperçu que les deux propositions de MM. Fréville et Hayem étaient insérées au procès-verbal.

M. Bélier dit que le procès-verbal et le compte-rendu analytique sont à peu près semblables, et répète que la rédaction doit en être approuvée par le Conseil.

M. Fréville rappelle que l'intention du législateur a été d'entraver toute discussion malveillante, antérieurement à la publication du compte-rendu.

M. Poupinet ajoute que la discussion qui s'est élevée est un peu tardive, car, depuis trois ans qu'il existe le Conseil, le bureau a toujours agi de même.

M. Fréville propose d'approuver l'acte du bureau et de passer à l'ordre du jour.

M. Barbu appuie cette proposition.

Le Conseil, approuvant toute la conduite de son Président et le bureau ayant toute sa confiance, passe à l'ordre du jour.

M. le Préfet déclare que ce n'est pas sans quelque étonnement qu'il s'est aperçu que les deux propositions de MM. Fréville et Hayem étaient insérées au procès-verbal.

M. Bélier dit que le procès-verbal et le compte-rendu analytique sont à peu près semblables, et répète que la rédaction doit en être approuvée par le Conseil.

M. Fréville rappelle que l'intention du législateur a été d'entraver toute discussion malveillante, antérieurement à la publication du compte-rendu.

M. Poupinet ajoute que la discussion qui s'est élevée est un peu tardive, car, depuis trois ans qu'il existe le Conseil, le bureau a toujours agi de même.

M. Fréville propose d'approuver l'acte du bureau et de passer à l'ordre du jour.

M. Barbu appuie cette proposition.

Le Conseil, approuvant toute la conduite de son Président et le bureau ayant toute sa confiance, passe à l'ordre du jour.

M. le Préfet déclare que ce n'est pas sans quelque étonnement qu'il s'est aperçu que les deux propositions de MM. Fréville et Hayem étaient insérées au procès-verbal.

M. Bélier dit que le procès-verbal et le compte-rendu analytique sont à peu près semblables, et répète que la rédaction doit en être approuvée par le Conseil.

M. Fréville rappelle que l'intention du législateur a été d'entraver toute discussion malveillante, antérieurement à la publication du compte-rendu.

M. Poupinet ajoute que la discussion qui s'est élevée est un peu tardive, car, depuis trois ans qu'il existe le Conseil, le bureau a toujours agi de même.

M. Fréville propose d'approuver l'acte du bureau et de passer à l'ordre du jour.

M. Barbu appuie cette proposition.

Le Conseil, approuvant toute la conduite de son Président et le bureau ayant toute sa confiance, passe à l'ordre du jour.

M. le Préfet déclare que ce n'est pas sans quelque étonnement qu'il s'est aperçu que les deux propositions de MM. Fréville et Hayem étaient insérées au procès-verbal.

M. Bélier dit que le procès-verbal et le compte-rendu analytique sont à peu près semblables, et répète que la rédaction doit en être approuvée par le Conseil.

M. Fréville rappelle que l'intention du législateur a été d'entraver toute discussion malveillante, antérieurement à la publication du compte-rendu.

M. Poupinet ajoute que la discussion qui s'est élevée est un peu tardive, car, depuis trois ans qu'il existe le Conseil, le bureau a toujours agi de même.

M. Fréville propose d'approuver l'acte du bureau et de passer à l'ordre du jour.

M. Barbu appuie cette proposition.

Le Conseil, approuvant toute la conduite de son Président et le bureau ayant toute sa confiance, passe à l'ordre du jour.

M. le Préfet déclare que ce n'est pas sans quelque étonnement qu'il s'est aperçu que les deux propositions de MM. Fréville et Hayem étaient insérées au procès-verbal.

M. Bélier dit que le procès-verbal et le compte-rendu analytique sont à peu près semblables, et répète que la rédaction doit en être approuvée par le Conseil.

M. Fréville rappelle que l'intention du législateur a été d'entraver toute discussion malveillante, antérieurement à la publication du compte-rendu.

M. Poupinet ajoute que la discussion qui s'est élevée est un peu tardive, car, depuis trois ans qu'il existe le Conseil, le bureau a toujours agi de même.

M. Fréville propose d'approuver l'acte du bureau et de passer à l'ordre du jour.

M. Barbu appuie cette proposition.

Le Conseil, approuvant toute la conduite de son Président et le bureau ayant toute sa confiance, passe à l'ordre du jour.

compte-rendu exact de ce qui s'est passé au cours de la séance et qu'il a été rédigé sur la sténographie.

M. Hayem rappelle qu'il y a eu une discussion au sujet de ces propositions avant leur renvoi à une commission et dit que, dans ces conditions, elles devaient figurer au procès-verbal, d'autant plus qu'elles sont visées dans la délibération adoptée.

Après quelques observations de MM. Bélier et Maréchal, la clôture de la discussion est prononcée.

M. le Préfet déclare qu'il fait toutes réserves au sujet de cet ensemble de délibérations.

Le procès-verbal est mis aux voix et adopté.

M. le Préfet dépose des dossiers qui sont renvoyés aux commissions compétentes ainsi que diverses demandes de secours, un appel de M. le maire du Raincy contre une décision de la Commission départementale et une lettre de M. Chabrier, relative aux tramways.

M. Hèvre fait un rapport sur la situation de la prison de Pontoise.

M. Barbu dit que cette prison est dans une situation déplorable et qu'il y a là un mal auquel il faut apporter un prompt remède. Il demande qu'une étude soit faite avant la fin de la session.

M. Hèvre répond que cette étude a été faite; qu'on a proposé d'utiliser, pour l'agrandissement de la prison, les bâtiments de l'ancienne mairie, projet que l'architecte du département a reconnu impraticable.

M. Bélier demande le renvoi de l'affaire à la Commission départementale, une solution étant urgente.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Hély-d'Oissel, Bélier, Barbu, Hayem, Maréchal, Hèvre et M. le Préfet, le Conseil, sur la proposition de M. Barbu, décide que le dossier sera déposé sur le bureau pour permettre aux membres de l'étudier et de chercher une solution.

M. Hèvre fait un rapport sur l'école normale (concession d'eau et achat de linge).

M. Barbu demande l'ajournement à la prochaine session, le droit du Gouvernement d'augmenter le prix des concessions lui paraissant contestable et cette question étant à étudier.

M. Hèvre dit qu'il ne voit aucun inconvénient à voter le crédit demandé. (Libéral de Seine-et-Oise.)

Marché aux bestiaux du 1er Septembre 1877.

Table with 3 columns: Amenés, Vendus, and prices for various livestock including Moutons, Taureaux, Vaches, Chevaux, Porcs, and Anes.

Bien que ce marché présente des chiffres assez élevés sur toutes les espèces de bestiaux, il s'en faut qu'il ait été satisfaisant quant aux ventes réalisées; plusieurs foires avaient eu lieu dans nos environs peu de jours avant notre marché; elles justifient la quantité de moutons qui figurent ci-dessus; il n'y a pas eu de ventes sérieuses sur ce bétail, mais il s'est fait simplement des échanges entre cultivateurs; on attribue ce manque de transaction à la sécheresse persistante; depuis quelque temps a été arrêtée la pousse des regains. Nous ajouterons que, contrairement à l'habitude, il n'y avait aucun acheteur étranger, et le peu de ventes qui se sont effectuées atteignent un chiffre supérieur au cours précédent, notamment pour les vaches et les porcs.

LOUIS LÉVY DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les Samedis 6 et Dimanches 7 Octobre.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

AVIS

AUX CHASSEURS ET AMATEURS.

Dimanche prochain 9 Septembre, à deux heures, DANS LES JARDINS DE LA ROTONDE, Promenade du Port,

TIR A LA CARABINE

Six Prix et trois Médailles. La souscription: 4 fr. 10 c., donne droit à l'entrée du Tir, et à trois coups de carabine.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 30 Août. — MICHEAU Alexandre — Auguste, rue du Perray, 35. — 31. GROSSOUX Juliette-Pauline, rue du Perray, 26. — 3 Septembre. MOREAUX Eugène-Athanase, rue Saint-Antoine, 4.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1° BARRILLIÉ Auguste-Eugène, 32 ans, bourellier, rue Darnatal, 2; et D<sup>me</sup> BOUDIER Marie-Berthe, 24 ans, lingère, rue du Puits-de-la-Chaine, 4. 2° DUGAS Louis-Alexis, marbrier, rue Sainte-Croix, 36; et D<sup>me</sup> GIVARGUES Marie-Hélène, sans profession, faubourg Saint-Jacques, 4.

3° SIMONNET Pascal-Grégoire, 32 ans, employé des lignes télégraphiques, rue Dauphine, 52, à Paris; et D<sup>me</sup> HAUTEFEUILLE Julie-Florentine-Eugénie, 24 ans, sans profession, au Petit-Saint-Mars. 4° NOËL Louis-Ernest-Félix, 34 ans, employé, quai de la Rapée, 96, à Paris; et D<sup>me</sup> BLÉ Marie-Amélie, 20 ans, sans profession, rue du Pont-Quesneaux, 7.

DÉCÈS.

Du 31 Août. — MICHEAU Alexandre — Auguste, 2 jours, rue du Perray, 35. — 31. THOMAS Louis-Pierre, 62 ans, ancien journaliste (Hospice). — 4 Septembre. BERCHÉ Blanche, 5 mois, rue Basse-de-la-Foulerie, 25. — 6. BOUDIER Augustin, 73 ans, cantonnier, au Petit-Saint-Mars.

Pour les articles et faits non signés: AGO. ALLIEN.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique REVALESCIERE Du Barry, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS

PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY, DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort mal traité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continuels, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans: c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la Revalscière Du Barry; toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés: Cure n° 70,410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, — je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre Revalscière, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 10; 1 kil., 7 fr. 12; 2 kil., 12 fr. 60. Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalscière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 2 et 60 fr. franco en France. — DEPOTS à Étampes, chez THAUMAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIFFON, épicer, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES. (66<sup>me</sup> Année.)

(1) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

Sur Licitation et Conversion, EN LA MAIRIE DE BUNO-BONNEVAUX, Et par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse, Commissaire à cet effet,

DE UNE MAISON

Servant d'auberge, Sise à Buno, Avec

AISANCES ET DÉPENDANCES ET VINGT-SEPT

PIÈCES DE TERRE

SABLE, BOIS & JARDIN Sises terroirs de Buno-Bonnevaux et Prunay, EN 28 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 7 Octobre mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que: En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Étampes, le dix juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré;

Il sera, Aux requête, poursuite et diligence de M. Jules-Alfred DORÉ, mineur émancipé, sans profession, demeurant à Maisse, et M. François-Émile AUCLERC, propriétaire, demeurant également à Maisse, ce dernier en qualité de curateur à l'émancipation dudit mineur Jules Doré,

« Agissant au nom et comme exerçant les « droits du sieur François Doré premier du « nom, débiteur du mineur émancipé, ainsi « qu'il résulte d'un jugement du Tribunal civil « de première instance d'Étampes, du vingt-té- « vrier dernier. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil; En présence, ou eux dûment appelés, de: 1° M. François Doré, aubergiste, demeurant à Buno-Bonnevaux;

2° M. François Doré, artiller, en garnison à Vincennes;

3° M. Etienne-Frédéric Jolly, cultivateur, demeurant à Tousson, canton de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne);

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur « des mineurs Elisa-Hermance Doré, Augustin- « Louis Doré et Marie-Adeline Doré, issus du « mariage de François Doré premier du nom « avec madame Rosalie-Virginie Jolly, sa dé- « funte épouse, remplissant les fonctions de « tuteur desdits mineurs à cause de l'opposition « d'intérêts existant entre eux et le sieur Fran- « çois Doré, leur père, leur tuteur naturel et « légal. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard; 4° M. Jules Beaumont, négociant, demeurant à Nemours;

5° M. Louveau-Herbelot, négociant, demeurant à Milly;

Intervenants comme créanciers du sieur François Doré premier du nom;

6° M<sup>e</sup> Chenu, avoué, demeurant à Étampes, pris au nom et comme syndic de la faillite du sieur François Doré premier du nom;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chenu; 7° M. Jean-Antoine Poirier, cultivateur, demeurant au Petit-Gironville, commune de Gironville,

« En qualité de subrogé-tuteur ad hoc des « mineurs Doré, sus-nommés. »

Procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à l'adjudication tant des immeubles à liciter, en vertu

du jugement sus-énoncé et daté, que de ceux dont la vente sur conversion a été ordonnée par le même jugement, desquels immeubles la désignation suit.

DÉSIGNATION:

§ 1er. — Immeubles indivis.

Premier lot.

Onze ares quarante centiares de jardin, terroir de Buno, lieu dit les Housches; tenant d'un long le premier lot des immeubles propres à M. Doré, ci-après désignés, d'un bout les héritiers Radideau, et d'autre bout faisant hache les jardins.

Observation faite que ce lot forme, en y ajoutant la partie comprise sous le vingt-deuxième lot, le jardin. Sur la mise à prix de 400 fr.

Deuxième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, terroir de Buno, au climat des Bureaux; tenant d'un long M. François Doré, d'autre long M. Etienne Herblot, d'un bout les héritiers Fils, et d'autre bout le sentier des Bureaux. Sur la mise à prix de 40 fr.

Troisième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de sable, même terroir, au-dessus de la Croix-Frappeaux; tenant d'un long la commune de Buno, d'autre long les représentants Doré, d'un bout M. Fils, et d'autre bout M. François Doré. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quatrième lot.

Sept ares quatre-vingt-onze centiares de bois, même terroir, à la Charrière; tenant d'un long M. François Doré, d'autre long M. Moreau, d'un bout M. Etienne Carré, et d'autre bout M. Moreau. Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquième lot.

Un are quarante-deux centiares et demi, sauf la portion prise par la route de Buno, terroir de Buno; tenant d'un long M. Combière, d'autre long M. André Radideau, d'un bout le sentier de la Tonnelle, et d'autre bout M. Vacher. Sur la mise à prix de 40 fr.

Sixième lot.

Dix-sept ares cinquante-neuf centiares de terre, terroir de Buno, aux Fonceaux; tenant d'un long madame veuve Moreau, d'autre long M. Minier, d'un bout le chemin de Grimery, et d'autre bout M. Boudot. Sur la mise à prix de 60 fr.

Septième lot.

Dix-huit ares soixante-dix-neuf centiares de terre, à Frécul, même terroir; tenant d'un long madame Moreau, d'autre long M. Etienne Herblot, et des deux bouts M. Crublier. Sur la mise à prix de 300 fr.

Huitième lot.

Quarante ares cinquante-deux centiares de terre, au climat des Gommiers, même terroir; tenant d'un long madame Moreau, d'autre long M. Etienne Herblot, d'un bout M. Métiévié, et d'autre bout M. Jean Radideau. Sur la mise à prix de 300 fr.

Nuvième lot.

Treize ares quarante-un centiares de terre, mêmes terroir et climat; tenant d'un long madame Moreau, d'autre long M. Etienne Herblot, d'un bout M. Métiévié, et d'autre bout M. Jean Radideau. Sur la mise à prix de 70 fr.

Dixième lot.

Vingt-quatre ares soixante-seize centiares de terre, mêmes terroir et climat; tenant d'un long madame Moreau, d'autre long plusieurs, d'un bout M. Etienne Herblot, et d'autre bout les héritiers Herblot-Bernard. Sur la mise à prix de 140 fr.

Onzième lot.

Trente-un ares vingt-trois centiares de terre, mêmes terroir et champier; tenant d'un long M. Etienne Herblot, d'autre long les héritiers Besnard, d'un bout le Ferté, et d'autre bout M. Etienne Herblot. Sur la mise à prix de 200 fr.

Douzième lot.

Quarante ares quarante-cinq centiares, même terroir, au Ferté; tenant d'un long madame Moreau, d'autre long M. Besnard, d'un bout le Ferté, et d'autre bout M. Crublier. Sur la mise à prix de 250 fr.

Treizième lot.

Trois ares cinquante-deux centiares de courtil, même terroir, au sentier du Puits-Baudin; tenant d'un long M. Etienne Herbelot, d'autre long faisant hache M. David, d'un bout M. Antoine Doré, et d'autre bout M. Cagnard. Sur la mise à prix de 130 fr.

Quatorzième lot.

Quatorze ares sept centiares de pré, même terroir, à Soireau; tenant d'un long M. Etienne Herblot, d'autre long plusieurs, d'un bout les héritiers Ballot, et d'autre bout la rivière. Sur la mise à prix de 20 fr.

Quinzième lot.

Un are quarante-trois centiares d'aulnaie, même terroir, champier des Petits-Clos; tenant d'un long M. Louis Théât, d'autre long Etienne Herblot, d'un bout le fossé, et d'autre bout les Petits-Prés. Sur la mise à prix de 5 fr.

Seizième lot.

Trois ares cinquante-deux centiares de pré, même terroir, champier des Prés-de-la-Planche; tenant d'un long M. Etienne Carré, d'autre long M. Etienne Herblot, d'un bout les héritiers Courrier, et d'autre bout le fossé. Sur la mise à prix de 30 fr.

Dix-septième lot.

Soixante-trois centiares de terre en aunaie, même terroir, à Chantambre; tenant des deux longs M. Métiévié, d'un bout madame Moreau, et d'autre bout M. Liphard Gaurat. Sur la mise à prix de 3 fr.

Dix-huitième lot.

Vingt-six ares trente-huit centiares de terre, terroir de Buno, lieu dit le Chemin de Buno à Milly; tenant d'un long M. Léger Vincent, d'autre long Léger Herblot, d'un bout le chemin de Milly à Buno, et d'autre bout M. Victor Brismeur. Sur la mise à prix de 40 fr.

Dix-neuvième lot.

Huit ares seize centiares de terre, aux Trembleaux, terroir de Prunay; tenant d'un long M. Bollet, d'autre long M. Cagnard, d'un bout le même, et d'autre bout M. Victor Brismeur. Sur la mise à prix de 25 fr.

Vingtième lot.

Sept ares soixante-cinq centiares de terre, au Petit-

